# Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

Début de séance : 20h30

<u>PRESENTS</u>: CALMELS Anne, BRUN Christophe, FABRE Cédric, GARAMPON Olivier, LADET Mathieu, LAYRAL Emmanuel, SAUVEPLANE Pierre, SENTY Michel.

ABSENTS EXCUSES RODIER Jean-Jacques, VERLAGUET Mathieu.

SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur SAUVEPLANE Pierre a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

#### Ordre du jour :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2021;
- Compte-rendu des décisions du maire;
- Vote des demandes de subventions ;
- Vote des taux ;
- Vote des crédits pour la formation des élus ;
- Vote des amortissements :
- Application de la fongibilité des crédits ;
- Vote des budgets primitifs 2023 Budget commune ; Budget eau-assainissement ; Budget photovoltaïque ;
- Délibération relative à la fixation d'un seuil pour le rattachement des charges et produits Budget photovoltaïque
- Questions diverses;

#### Délibérations et décisions du conseil municipal :

<u>Désignation d'un secrétaire de séance</u> : SAUVEPLANE Pierre a été désigné à huit voix pour afin de remplir cette fonction.

- Approbation du PV du CM du 27 mars 2024: adopté à l'unanimité des membres présents.
- <u>CR des décisions du maire</u>: Aucune décision n'a été prise depuis le dernier conseil municipal du 27/03/2024.
- Présentation des budgets : la secrétaire Mme Chrystel COSTES, présente un à un les trois budgets communaux. Les délibérations affèrentes à ces budgets seront délibérées au fur et à mesure de la présentation.

<u>Explication du principe de la fongibilité des crédits : le</u> conseil municipal peut autoriser Mme le Maire à exécuter des modifications budgétaires jusqu'à hauteur de 7.5% des recettes réelles de chaque section. Les dépenses relatives au personnel sont exclues de cette enveloppe.

Vote d'une délibération instaurant l'application de fongibilité des crédits à hauteur de 2.5% de chacune de dépenses réelles de chacune des sections. : adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **Budget communal**

#### 1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'élèvent à 532 583.44 euros

#### a) Dépenses:

- Les charges à caractère général (chapitre 011) : 142 100 euros
- Charges de personnel (chapitre 012): 143 800 euros
- Le poste atténuations de charges (chapitre 014) : 1 500 euros
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) : 59 050 euros Vote d'une délibération sur les demandes de subventions : adoptée à l'unanimité des membres présents.



# Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

	Décision	
Nom de l'association		
LE VELO D'ALCAS	300€	
LES JOURNEES COSTE	1000€	
LE FIL	300€	
APE DES ecoles de St Jean et de Tournemire	300€	
Association du Riou Sec	3000	
Association Vivre St Paul	3000	
BAC : boule atomique du château	3000	
LES RESTOS DU CŒUR	300€	
ADMR Largae et Vallees	150€	
TOTAL	3 250,00 €	

Vote d'une délibération relative aux crédits pour la formation des élus : adoptée à l'unanimité des membres présents.

Les charges financières (chapitre 66): 750 euros

- Les charges exceptionnelles (chapitre 67): 1000 euros
- ightharpoonup Les dotations pour les provisions (chapitre 68) : 6000 $\epsilon$ .
- La part d'autofinancement programmée (023) sur l'exercice 2023, s'élève à 178 183.44 euros,
- > Opération d'ordre amortissement des subventions d'équipement : 042 : 200 euros

#### b) Recettes:

- L'excédent antérieur reporté (002) s'élève à 142 431.44 euros
- Les atténuations de charges (013) sont: 0 euros
- Le chapitre relatif aux produits des services (chapitre 70) : 45 850 euros
- Le chapitre relatif aux taxes locales (731): 114 202 euros

  Vote d'une délibération sur les taux: adoptée à l'unanimité des membres présents: pas d'augmentation des taux. Pas d'augmentation des taux pour 2024.

T	Taux 2025	Taux 2024
Taxe foncière bâti		
*taux de référence départemental = 20.69		
*taux de référence communal = 15.08	32.77 <b>*%</b>	32.77 <sup>4</sup> %
Taxe foncière non bâti	65.47%	65.47%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non		
affectés à l'habitation	6.18%	9.18%

- Produits aux impôts et taxes (chapitre 73): 16 864 euros
- Les dotations et participations (chapitre 74) sont en augmentation : 190 236 euros
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75) sont identiques à 2022 : 23 000 euros

# 2. Section d'investissement

La section s'équilibre à 548 693.01 euros en dépenses et en recettes.

# a) <u>Dépenses</u>:

- Il a été reporté le déficit d'investissement de 2022 reporté : 156 447.92 euros.
- 375 895.09 euros sont prévus en opérations d'investissement, notamment pour les projets, dont 128 4 53,21 euros de restes à réaliser



# Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

BP Prévisionnel 2024	RAR	Opération	
	998.64 €	Mise aux normes école	17001
100.00	386.10 €	Nomination et Numérotation des rues	18003
10 000.00 €		Aménagement cimetières	18006
500.00 €		Equipement informatique Secrétariat	1902
10 211.76 € 55 000.00 €		Voirie communale	1903
10 000.00		Réfection chemins Communaux	19004
		Mise en sécurité Fort Saint-Jean	1906
7 304.44 (	13 711.41 €	Divers	1908
16 000,00		Achat terrain Legros-Duquenne	2101
11 000.00	1 581 07 €	Ecole	2102
5 000.00 €		Quai	2103
5 000.00	13.436.77 €	PMR - Extérieur	2201
	19 218.00 €	Berges St Paul	2203
20 000.00 €		Aménagement Fort	2204
9 500.00			2205
de village - St Paul des Fonts 20 000.00 €		Cœur de village - St Paul des Fonts	2206
2 000.00		LA BERGERIE -aire de retournement	2301
60 000.00		Trvaux aux appartements	2302
	54 000.00 €	Eclairage Public - LED	2303
20 000.00		Grotte	2401
251 404,446	124490.65€	DV A F X - 1 - 37 - 5 - 1	TOTAL

Le remboursement du capital de la dette est de 11 350 euros, emprunts + caution des appartements. Il est prévu de verser une avance de trésorerie au budget annexe « photovoltaïque » d'un montant de 5 000 euros»

#### b) Recettes:

Les subventions 2024 sont programmées à hauteur de 46 532,55 euros issues de recettes restant à encaisser au titre du reste à réaliser.

RECETTES		RAR 2023	BP 2024
1321	Subv <sup>e</sup> Etat	55 381.83 €	
1322	Subv* Région	2 400.00 €	
1323	Subv <sup>a</sup> Dptmt	14 722.00 €	
1328	Autres	12 906.25 €	
1342	Amendes de police	3 750.00 €	
3	Subvention d'investissement	85 410.08 €	

- Les dotations en réserve d'investissement s'élèvent à 232 899.49 euros
- Le virement de la section de fonctionnement permet de pouvoir disposer d'un autofinancement de 178-183.44 euros
- ➤ Un emprunt prévisionnel de 52000€.
- > 040 : 200 euros

Vote du budget prévisionnel de la commune 2024 : adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Budget eau-assainissement**

#### 1. <u>Section de fonctionnement</u>

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 295 957.53 euros.

#### a) Dépenses:

- Dépenses générales (chapitre 011): 30 450 euros
- > Charges de personnel (chapitre 012) stables : 4000 euros
- Le poste atténuations de charges (chapitre 014) : 6 100 euros
- Les charges de gestion courante (chapitre 65): 20 000 euros
- Les charges financières (chapitre 66): 9 100 euros
- Les charges exceptionnelles (chapitre 67) restent stables : 1200 euros
- ➤ Dotation pour créances douteuses : 2 000€
- Le virement à la section d'investissement (023 –autofinancement) : 171 157.53 euros
- Dotations (chapitre 042) stable : 51 950 euros

# S Q

# Procès-Verbal du Conseil municipal du 10 avril 2024

#### b) Recettes:

- L'excédent antérieur reporté s'élève à 187 179.55 euros
- La vente de produits et de services (chapitre 70) stable : 87 300 euros
- ➤ Autres produits de gestion (chapitre 75) : 100€
- Amortissement des subventions (chapitre 042) sont stables : 21 378 euros

# 2. <u>Section d'investissement</u>

La section s'équilibre à 249 588.69 euros en dépenses et en recettes.

#### a) Dépenses:

- Les opérations d'investissement programmées à 200 110.69 euros
- Remboursement du capital de la dette : 28 100 euros
- Subventions d'équipements versées amorties à hauteur de 21 378 euros

#### b) Recettes:

- L'excédent antérieur reporté à 26 870.16 euros.
- Subventions : néant
- Le virement de la section de fonctionnement permet de pouvoir disposer d'un autofinancement de 170 168.53 euros

L'amortissement des actifs également constaté en recettes d'investissement. Pour l'année 2023, la constatation de ces pertes s'élève à 51 950 euros.

Vote du budget prévisionnel annexe eau-assainissement 2023 : adopté à l'unanimité des membres présents.

### Budget photovoltaïque

# 1 - . Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 300 euros.

#### a) Dépenses:

Les dépenses prévues pour ce BP prévisionnel : s'élève à 2000€ :

- 700 € pour la maintenance du matériel installé, les frais de mise en service et l'assurance ;
- = 112.80€ de virement à la section d'investissement ;
- = 1048€ de dotations aux amortissements.

### b) Recettes:

En recettes sont programmées : 2000€ pour les ventes issues de l'autoconsommation du site (école communale, ce qui induira un mandat au budget principal de la commune) et la revente du surplus.

#### 2\_- Section d'investissement

La section s'équilibre à 10 210.41 euros en dépenses et en recettes.

#### a) Dépenses:

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 7 210.41¢ d'investissement et 3 000¢ de capital de la dette

#### b) Recettes:

En recette,:

- = la collectivité verse au budget annexe une avance de trésorerie de 5000€ qui sera remboursée chaque année en fonction des résultats de l'exercice.
- Dotation aux amortissements : 1 048€;
- L'excédent antérieur reporté : 4 049.61€
- E Le virement à la section de fonctionnement : 112.80€

Vote des durées d'amortissements : adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote du budget prévisionnel annexe photovoltaïque 2024: adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote d'une délibération relative à la fixation d'un seuil pour le rattachement des charges et produits : adopté à l'unanimité des membres présents.

Fin de séance : 21h30

Le secrétaire de séance SAUVEPLANE Pierre

*Le Maire CALMELS Anne* 

8

1/1